

## **Entretien d'Ault Environnement avec Eddie Facque président de la CCVS à propos de la gestion du trait de côte**

**Lundi 4 mai 2026 de 14h à 16h**

Ce rendez-vous avait été fixé suite à la réunion publique d'Ault Environnement du 18 avril concernant la gestion du littoral à laquelle la CCVS n'avait pu participer. Eddie Facque avait convié le SMBS-GLP représenté par Thierry Bizet directeur adjoint de l'aménagement et un collaborateur.

Eddie Facque a affirmé :

- . sa volonté de transparence totale,
- . sa volonté de partenariat avec les organisations locales comme Ault Environnement qui apportent leurs connaissances locales et agissent localement,
- . la responsabilité des communes qui choisissent avec le SMBS les travaux de gestion du trait de côte.

Il s'est engagé vis à vis d'Ault Environnement à transmettre les éléments budgétaires sur la GEMAPI depuis plusieurs années.

Il a donné quelques informations orales :

. Financement de 1 500 000 € par an dont 750 000 € provenant de la taxe Gemapi et 750 000 € du budget principal de la CCVS, dont les allocations de compensation de transfert de charge (AC) versées par les communes en contrepartie du transfert à la CCVS de la compétence et donc de la charge des travaux de gestion du trait de côte. A la date du transfert de compétence, c'est environ 130 000 € de travaux effectués annuellement par la commune d'Ault qui ont été repris en charge par la CCVS.

. La totalité de ce budget est affectée au littoral, la CCVS n'intervenant pas sur d'autres domaines de la GEMAPI (ruissellement, rivières, zones humides).

. Une convention tripartite fixe le partage des responsabilités entre la commune, la CCVS et le SMBS-GLP.

. Le coût de gestion du cordon de galets avec les 104 épis est de 630 000 € par an dont un tiers à la charge de la CCVS et deux tiers à la charge de la CABS (communauté d'agglomération de la baie de Somme-Abbeville). L'entreprise Silmer fournit pour 1 200 000 € de galets par an.

. Le coût de gestion du littoral à Mers-les-Bains est de 130 000 € à 180 000 €.

. Une analyse coût-bénéfice permet d'estimer un temps de retour des dépenses.

Ault Environnement a apprécié la volonté de transparence et regretté que ce ne soit pas le cas du SMBS-GLP dont on attend des documents depuis décembre 2023.